

COMITE PERMANENT DE CONCERTATION PARIS-RIVE

Séance plénière du mardi 18 octobre 1999 à l'Hôtel de Ville

Le quartier Paris-Rive Gauche sera-t-il durable ?

Contribution de l'Association pour le développement et l'aménagement du 13ème arrondissement (ADA 13).

Qu'est ce qu'une ville durable ?

Cette interrogation fait référence au concept de "développement durable" ou "soutenable" mis en avant et préconisé par le concert des nations, notamment au sommet de Rio.

La ville durable est celle qui répond aux besoins des générations d'aujourd'hui sans compromettre les ressources de demain et donc la satisfaction des besoins des générations futures.

En ce sens la durabilité d'un quartier de ville ne peut plus, loin s'en faut, être assuré seulement par la longévité de ses matériaux de construction et de ses équipements. Bien d'autres facteurs doivent être pris en compte.

Les 10 commandements d'une ville durable

La durabilité d'un quartier neuf c'est la prise en compte des 10 éléments qui suivent (la numérotation est une commodité, non une hiérarchie).

1-Le respect du patrimoine existant c'est à dire la mémoire des lieux. La gare d'Austerlitz, l'hôpital de la Salpêtrière, les quais de Seine, les Grands Moulins, les Frigos, la halle du Sernam, l'usine Sudac et même le réseau des voies ferrées racontent une histoire qui est nécessaire à l'équilibre des habitants du quartier et qui favorise leur enracinement. Ces monuments - autant que les édifices nouveaux - caractérisent le site et lui confèrent une image originale.

Proposition : préciser et assurer le sort de la halle du Sernam, du buffet d'Austerlitz, de l'ensemble Valhubert et de l'immeuble de logement SNCF donnant sur le square Marie Curie.

2-L'adaptabilité aux changements c'est à dire la capacité à répondre à de nouveaux besoins encore inconnus. Une architecture "modulable", des constructions en pleine terre, des espaces libres conséquents (voirie, places, espaces verts, espaces de jeux) assurent cette souplesse. En ce sens les 26 hectares de dalle de béton couvrant des espaces à la destination encore incertaine (tréfonds du multiplex Karmitz, voies SNCF peut être surdimensionnées) constituent à long terme plus un handicap qu'un atout. Voir

l'expérience de la dalle des Olympiades difficile à gérer et non modifiable. En ce sens aussi l'îlot ouvert est plus adaptable que le bloc néo haussmannien style Caisse des dépôts ou Capital-Continental. En ce sens encore, la pauvreté de la ZAC en espaces verts, l'absence de places publiques et de terrains de jeux sont un frein non seulement à la satisfaction des besoins actuels mais à leur évolution future.

Propositions : si la SNCF refuse de restreindre ses prétentions, réduire la couverture des voies au minimum et recourir à des ponts et passerelles ; modifier le projet Capital et Continental pour le rendre compatible avec le principe de l'îlot ouvert ; étendre ce principe à d'autres quartiers de la ZAC comme l'îlot de la SAT.

3-Le mélange des fonctions : habiter, apprendre (écoles, université, bibliothèque), travailler (bureaux, ateliers), consommer (commerces de proximité), se cultiver, se soigner, se divertir, etc. La diversité sociologique est triplement souhaitable : pour éviter les ségrégations sources de tension, pour épargner des déplacements inutiles et pour assurer la pérennité de "l'écosystème urbain". Sont à proscrire le zonage, les grands ensembles soit "résidentiels", soit "sociaux", la mono activité.

Propositions : réduire la prééminence des bureaux au profit d'espaces publics et d'espaces verts ; renoncer au zonage par modification du PAZ mêlant plus intimement les différentes fonctions notamment habitations et bureaux mais aussi activités et logements.

4-Des modes de déplacements alternatifs : itinéraires piétons sécurisés, voies cyclables, parkings vélos publics et privés (dans les immeubles), stationnement pour deux roues motorisés, parkings, stationnements et voirie automobile strictement contrôlés, transports en commun, utilisation de la voie d'eau pour les transports de masse (tourisme) et de pondéreux.

Propositions : supprimer l'axe rouge et revenir à 2 x 1 voies auto sur les quais hauts comme sur l'avenue de France (avec deux couloirs mixte bus vélo de 4,50 m) ; prescrire des parkings vélo dans les immeubles de logement ; prescrire des parkings deux roues motorisés dans les immeubles de bureaux et d'activités ; utiliser la Seine pour tous transports de pondéreux et réétudier le sort des Magasins généraux ainsi que de la maison de la batellerie.

5-Des espaces publics verts dont la taille le nombre et la répartition réponde aux besoins quotidiens des jeunes et des retraités, mais aussi au déploiement de manifestations collectives temporaires (fête de quartier, brocante, exposition, concert de plein air, etc). On ne peut que constater l'insuffisance criante des espaces verts dans le projet Paris Rive Gauche. Mais également, l'absence d'une place digne de ce nom en dehors du parvis d'Austerlitz au sort encore bien vague et de l'esplanade de la Nationale, inutilisable. Ce n'est pas non plus le carrefour Tolbiac-avenue de France qui tiendra lieu de point de convergence commercial et convivial sauf à le débarrasser de la moitié du trafic

automobile. La ZAC présente trop d'espaces vides mais bloqués et pas assez d'espaces publics avenants et modulables.

Propositions : prévoir de nouveaux espaces verts à la faveur de la révision du PAZ, modifier l'aménagement du jardin James Joyce ; transformer le port de la Gare en espace vert pouvant servir, le soir, à accueillir des véhicules ; créer une place urbaine ou utiliser le parvis du multiplex Karmitz pour en créer une.

6- Une offre énergétique diversifiée et maîtrisée : l'isolation thermique de toutes les constructions est la première prévention contre les gaspillages énergétiques et financiers. Dans l'ensemble du quartier mais aussi dans chaque immeuble les gestionnaires doivent avoir le choix entre le chauffage urbain, le gaz, le fuel et l'électricité. Cela veut dire des investissements de la part de la CPCU mais aussi le renoncement, au moins pour les immeubles sociaux (à financement public) au tout électrique imposé.

Propositions : dresser un bilan des choix énergétiques faits pour les immeubles déjà construits ; prescrire au minimum l'installation d'une colonne de gaz dans tous les nouveaux immeubles.

7- Un approvisionnement en eau favorisant les économies. La ZAC avait la chance de pouvoir diversifier son approvisionnement en eau en utilisant le double réseau parisien : un réseau eau banale pour lavage de la voirie, arrosage et sécurité (pompiers), un réseau eau de boisson pour les usages domestiques. Cela n'a pas été fait.

Proposition : reprendre ce problème pour les quartiers Austerlitz et Massena qui ne sont pas encore équipés.

8- Un traitement moderne des effluents et des déchets.

- Pour les eaux usées installation d'un réseau séparatif envoyant en station d'épuration les eaux réellement polluées et en rivière les eaux pluviales après traitement. Partout où c'est possible infiltration des eaux pluviales dans la nappe phréatique par maintien du maximum d'espace non imperméabilisé (espaces verts, arbres d'alignement, ronds points plantés, terre-plein centraux, jardins privés, etc.).
- Pour les déchets solides aménager les rez-de-chaussées et sous-sols des immeubles de manière à favoriser le tri domestique des ordures, la collecte sélective et la valorisation finale.

Propositions : prescrire le recueil des eaux pluviales en terrasse d'immeubles et leur infiltration directe dans la nappe ; prescrire pour tous les immeubles de la ZAC des locaux dimensionnés pour l'installation de 4 conteneurs de déchets.

9-La prévention des nuisances urbaines majeures que sont la pollution atmosphérique et le bruit. Elle passe par la réduction drastique des déplacements automobiles et par l'isolation phonique des locaux.

Propositions : voir plus haut pour la circulation automobile ; vérifier les isolations phoniques de tous les locaux de la ZAC : logements, bureaux, écoles, collège, activités. etc.

10-La participation effective des citoyens à la gestion des affaires du quartier par la mise en place d'une institution "ad hoc" (commission permanente, collectif de quartier, comité de concertation etc.) de manière à ce que les besoins et leur évolution soient repérés, suivis et traités le plus tôt possible. La démocratie participative ou le dialogue permanent avec les citoyens est l'un des facteurs majeurs de la "durabilité" urbaine .

Proposition : le groupe Tolbiac devrait s'attacher davantage à traiter les problèmes de gestion du secteur déjà habité et fréquenté.

Conclusion : nécessaire changement de cap

La ZAC Paris Rive Gauche présente un certain nombre d'éléments qui sont favorable à sa "durabilité", un certain nombre d'autres qui sont encore trop incertains pour connaître leur impact et quelques éléments majeurs qui sont tout à fait contraires au concept de quartier "soutenable". L'orientation de la ZAC peut et doit être modifié assez vite par des réformes de détail et, à plus long terme, par une révision du PAZ approuvée par les élus parisiens.

L'ADA 13 a listé ces réformes et demande donc :

- leur examen systématique, en concertation ;
- l'inscription de la révision du PAZ à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Pour le Bureau, le Président Marc Ambroise-Rendu

Association pour le développement et l'aménagement du 13^{ème} arrondissement (ADA 13)
11, rue Nicolas Fortin 75013 Paris ; Tél/rép/fax : 01 45 85 15 80